

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SEGUELA, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2402755	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Catherine Lilette R. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-511 pris par la préfète des Landes le 19 septembre 2024 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec interdiction de retour pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R. Catherine Lilette	Maître VALLEJO-FARGUES Yaniras (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
02)	DOSSIER N° 2500165	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. B. Oussama demande l'annulation de la décision du 02/09/24 par laquelle le Préfet des Hautes-Pyrénées a prononcé la clôture de sa demande de renouvellement de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Oussama	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
03)	DOSSIER N° 2402837	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
Titre de l'affaire	M. Moussa C. demande l'annulation de l'arrêté du 24/07/24 pris par le Prefet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de renouvellement de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français, accordant un délai de départ volontaire et fixant pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. Moussa	Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2403047	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
Titre de l'affaire	M. B. Ousmane demande l'annulation de la décision du 24/10/24 pris par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français, accordant un délai de départ volontaire, avec interdiction de retour et fixant pays de renvoi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B. Ousmane	Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
05)	DOSSIER N° 2503892	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
Titre de l'affaire	M. Sushen B. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 27 octobre 2025 pris par le préfet de Pyrénées-Atlantiques portant rejet d'une demande de renouvellement de sa carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale" pour des raisons de santé	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B. Sushen	Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
06)	DOSSIER N° 2403099	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
Titre de l'affaire	Mme N. Nana demande l'annulation de la décision du 24/10/24 pris par le prefet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français, accordant un délai de départ volontaire, avec interdiction de retour et fixant pays de renvoi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame N. Nana	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

Arrêté le 02/02/2026

Le président du tribunal